



www.sante-environnement-jura.fr

LA LETTRE

N° 2025 02

6 Décembre 2024

TFA : Une menace planétaire

Nous vous avons déjà parlé des PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) non recherchées dans l'eau potable jusqu'à maintenant.

Parmi ces PFAS, l'acide trifluoroacétique (TFA) est considéré comme une menace planétaire par les scientifiques.

Ce TFA est le produit de dégradation (métabolite) de deux pesticides largement utilisés par l'agriculture dite conventionnelle, le flufénacet et le flutolanil.

Le TFA s'accumule dans l'environnement plus rapidement que les autres PFAS. En raison de son extrême persistance, Ian COUSINS, professeur de chimie environnementale à l'université de Stockholm et auteur de plusieurs travaux sur le TFA, estime qu'il est devenu une « **menace planétaire** » du fait que, non seulement ses impacts sont potentiellement irréversibles pour les processus vitaux du système Terre » mais aussi parce que « **des études de toxicité sur des mammifères indiquent que le TFA est toxique pour la reproduction et qu'il présente une toxicité hépatique** ».

Le TFA ne contamine pas seulement les fleuves, les rivières et l'eau du robinet. L'ONG Pesticides Action Network Européen a publié le 3 décembre dernier les résultats des analyses d'eaux minérales prélevées dans sept pays européens. Sur dix-sept échantillons dix présentent des traces parfois importantes de TFA. Pour sept échantillons, le niveau de concentration dépasse le seuil réglementaire de 0.1µg/l défini pour l'eau potable. C'est le cas pour VITTEL, une eau minérale natu-

relle la plus buée en France avec un taux de 0,4µg/l soit 4 fois le seuil réglementaire. Celle qui a décroché le pompon, c'est l'eau minérale naturelle Villers issue d'une source de Wallonie en Belgique avec un taux de 3,4µg/l soit 34 fois plus élevé que ce taux réglementaire.

Mais comme l'Autorité européenne de sécurité de l'alimentation (EFSA) vient de classer le flufénacet perturbateur endocrinien, son métabolite est considéré comme pertinent et dans ce cas ce n'est plus la dose qui fait le poison mais le moment de la contamination. Cela vient encore renforcer la nocivité de cet herbicide.

Compte tenu de tous ces éléments, pour les ONG, les scientifiques, et nous-mêmes, **l'interdiction de ces deux pesticides, le flufénacet et le flutolanil, est une première étape vers l'interdiction des tous les PFAS qui constituent la principale source d'émission de TFA dans l'eau, devant les gaz fluorés utilisés dans la climatisation et les pompes à chaleur.**

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association